

## **AVERTISSEMENT IMPORTANT**

Le document qui se trouve ci-dessous devient un contrat dès que vous avez coché la case « j'accepte les Conditions Particulières d'Utilisation ». Il fixe les termes et conditions des relations qui vont s'établir entre vous et iWoM. Nous vous invitons à le lire avec attention. Les noms communs écrits avec une première lettre majuscule ont un sens particulier, qui est défini au début des Conditions Générales de l'utilisation du Site BonArtisan.com applicables aux Artisans.

Si vous avez une hésitation, une difficulté ou si vous estimez qu'une stipulation n'est pas convenable, n'hésitez pas à contacter notre département juridique en adressant un courrier électronique à [juridique@i-wom.com](mailto:juridique@i-wom.com)

### **Conditions Particulières Abonnement applicables aux Artisans**

#### **1- Contenu des Services Abonnement**

En souscrivant un Abonnement, l'Artisan bénéficie des Services suivants, en sus de ceux correspondant au Référencement Confirmé :

L'Artisan a accès de manière privative à des fonctionnalités qui lui permettent de créer et/ou gérer les services suivants :

- sa propre page Web sur l'Internet qu'il met à jour comme il l'entend, cette page étant référencée sur les principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo, MSN, etc.) ;
- une fonctionnalité suivi d'activité qui lui permet de consulter ses Notations et de recevoir les commentaires émis par tel ou tel Utilisateur qu'il peut ensuite copier dans son « livre d'or » sur sa page Web ;
- un espace affaires qui lui permet (i) une mise en contact avec des Utilisateurs et (ii) de poster ses offres et ses demandes d'emploi et consulter celles des autres Artisans Abonnés ;
- une messagerie qui lui permet de communiquer avec ses clients, partenaires économiques, fournisseurs etc. (voir les Conditions Générales s'agissant des modifications potentielles de la capacité de stockage) ;
- un espace de gestion du Compte qui regroupe les informations nécessaires au suivi de son activité sur le Site comme notamment la facturation par iWoM des Services payants ;
- **Nouveau** et applicable à partir du 1er, septembre 2010. L'abonnement donne droit à recevoir des demandes de devis gratuites et en nombre illimité sur une période d'un mois, sur un métier et un département. A l'issue de ce mois gratuit, l'artisan désireux de pouvoir choisir des demandes de devis supplémentaires, devra acheter un pack devis d'un prix de 420 euros HT lui permettant de choisir des demandes de devis en quantité illimitée sur un métier et un code postal pour une durée d'un an. L'artisan pourra bien évidemment souscrire à plusieurs pack devis pour couvrir plusieurs métiers et codes postaux.

#### **2 - Prix de l'Abonnement :**

**Nouveau** et applicable à partir du 1er, septembre 2010. Le prix de l'abonnement est constitué d'une redevance annuelle de 180 euros (cent quatre vingt euros) hors taxes (toutes taxes applicables notamment la TVA seront facturées en sus), sauf comportement fautif d'iWoM ou force majeure (cf. infra § 3.1).

La première année devra être réglée intégralement lors de l'abonnement pour un total hors taxes de 180 euros (cent quatre vingt euros, toutes taxes applicables notamment la TVA seront facturées en sus), sauf comportement fautif d'iWoM ou force majeure (cf. infra § 3.1). Ce règlement s'effectue soit par : Chèque ou par carte de crédit avec Paypal.

Le prix pourra être révisé automatiquement par application de la formule suivante :

$$P1 = P0 \times S1/S0$$

Formule dans laquelle :

P1 est le prix révisé

P0 est le prix avant révision

S1 est l'indice Syntec en cours au jour de la révision

S0 est l'indice Syntec en cours au jour où a été déterminé P0

Dans le cas où l'indice Syntec disparaîtrait, les Parties conviendraient de retenir tout autre indice pouvant être raisonnablement substitué à l'indice Syntec.

### **3- Durée et fin du Contrat**

#### **3.1 Durée du Contrat**

Le Contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties deux semaines avant l'expiration de la période en cours, par notification par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

#### **3.2 Paiement du prix en cas de résiliation pour faute imputable à l'Artisan**

En cas de résiliation pour faute imputable à l'Artisan, le solde des redevances dues au titre de la période en cours deviendra immédiatement exigible, savoir : la différence entre le montant de toutes les redevances de la période en cours et la somme des redevances déjà payées au titre de cette même période.

#### **3.3 Paiement du prix en cas de résiliation pour faute imputable à iWoM ou en cas de force majeure**

Seul le prix du mois en cours à la date de fin du Contrat, telle que définie dans les Conditions Générales, sera dû, en sus naturellement du prix de tous les mois précédents, si toutefois la fin du Contrat intervient le 20 ou postérieurement au 20 du mois.

#### **3.4 Notification de résiliation hors délai**

Toute notification de dénonciation effectuée en contravention des stipulations du § 3.1 supra rendra exigible le paiement de la somme des redevances de la période suivante.

#### **3.5 Frais de réinscription**

Au cas où un artisan inscrit, dépasse sa période d'essai, ne confirme pas son abonnement à l'issue de cette période et désire se réinscrire, un montant forfaitaire de 49 euros HT lui sera demandé.

### **4. Conditions Générales**

Toutes les autres stipulations des Conditions Générales applicables aux Artisans s'appliquent.